

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du

26 mars 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSÉN, BREUWER, BOTTERMAN, ~~VAN DE WAUWER~~, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 08.- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (G.R.H.) - Médiation communale - Prolongation de la convention - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu la volonté grandissante de resserrer les liens entre l'Administration communale et le citoyen;

Vu la proposition de M. le Directeur général de mettre en place une médiation locale;

Vu la demande du Médiateur de pouvoir collaborer avec la Ville;

Vu le projet-pilote mis en place par le Médiateur;

Vu sa délibération du 27 novembre 2017 adoptant la convention générale de collaboration entre la Ville, d'une part, et le Médiateur, d'autre part;

Vu les articles L1122-30 et L1212-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Prévention-Ressource humaines" en sa séance du 23 mars 2018;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre;

A l'unanimité,

APPROUVE

la prolongation de la convention de collaboration entre la Ville et le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION